



Coach en gestion de la dépendance au cannabis

Par Julien337

Chers membres du forum,

Je me permets de solliciter votre aide et vos conseils pour un projet sur lequel je travaille actuellement. Je suis en train de développer un service de coaching spécialisé dans la gestion de la dépendance au cannabis. Mon but est d'aider les personnes confrontées à cette problématique à comprendre leur dépendance et à trouver des stratégies pour la contrôler.

Mon projet se situe dans le cadre plus large de la santé et du bien-être, et je tiens à préciser qu'il n'a en aucun cas pour objectif de promouvoir la consommation de cannabis, qui est une substance illégale en France. Je suis conscient des enjeux liés à la légalité et à l'éthique de ce type de service, et c'est précisément pour cela que je cherche à obtenir des conseils juridiques.

Voici mes questions :

Est-ce que la création d'un service de coaching pour la gestion de la dépendance au cannabis est légale en France ?

Quelles sont les obligations légales et éthiques que je devrais respecter dans le cadre de ce service ?

Y a-t-il des risques juridiques spécifiques associés à ce type de service dont je devrais être conscient ?

Je vous remercie par avance pour votre aide et vos conseils, qui me seront précieux pour faire évoluer mon projet dans le respect des lois et des réglementations.

Cordialement,
Julien